



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mercredi 20 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elisabeth BORNE et Brigitte BOURGUIGNON présentent le point d'étape du plan métiers grand âge/autonomie et signent un accord-cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences avec la filière pour renforcer l'attractivité du secteur.

Elisabeth BORNE et Brigitte BOURGUIGNON ont présenté ce mercredi 20 octobre un point d'étape du plan d'actions lancé il y a un an afin de renforcer l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Inspiré des rapports de Dominique Libault et de Myriam El Khomri, ce plan s'articule autour des axes de travail suivants : hausse des rémunérations, renforcement des moyens humains, amélioration des formations et réduction de la pénibilité. Pour aller plus loin, les Ministres ont signé un accord-cadre national d'engagement de développement des emplois et compétences avec la filière, qui permettra de renforcer l'action en faveur de l'attractivité du secteur.

Un an d'avancées majeures pour les professionnels

A date, près de $\frac{3}{4}$ des recommandations du rapport de Myriam El Khomri » sont réalisées. Parmi elles, en premier lieu la hausse des salaires, entre 160 et 300 euros net mensuels, ayant bénéficié à près de 700 000 personnes, qu'ils travaillent en établissement ou à domicile.

L'effort sur les salaires s'est accompagné aussi d'un renforcement des moyens humains. Ainsi, à travers la campagne de recrutement d'urgence menée par Pôle emploi, les missions locales et les Agences régionales de santé (ARS), 43 000 personnes ont pu être recrutées en EHPAD entre octobre 2020 et août 2021.

Pour répondre aux besoins de ce secteur qui compte de nombreux métiers en tension, 12 600 places de formation ont été créées dont près de 5 000 pour des aides-soignants. En parallèle, le concours d'entrée pour les aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux a été supprimé au profit d'un nouveau cycle de formation basé sur davantage de pratique à travers les stages.

L'alternance a également pu décoller grâce aux aides du plan « 1 jeune, 1 solution » de France Relance de 5 000 euros pour le recrutement d'un alternant mineur et de 8 000 euros pour un majeur : un élan est ainsi constaté dès cette année 2021, avec 4 200 contrats sur les 9 premiers mois de 2021. Pour créer une dynamique en faveur de l'alternance dans la fonction publique hospitalière, une aide de 3 000 euros par apprenti embauché a été mise en place à la rentrée 2021.

Enfin, le plan a permis de réduire la pénibilité des métiers grâce à l'achat d'équipements pratiques qui bénéficient d'ailleurs aussi aux résidents des établissements : chariots roulants, chaises ergonomiques, et autres pour 250 millions d'euros en 2020 et 2021.

Pour Brigitte Bourguignon, « *Quand je rencontre ces professionnels du grand âge, ils me disent tous que c'est un beau métier, qu'ils l'aiment, et qu'ils ont besoin de reconnaissance. C'est ce que nous faisons pour eux, grâce à ce plan d'actions.* »

De nouvelles mesures pour aller encore plus loin

Ce mercredi, les deux ministres ont signé une convention d'engagement de développement des emplois et compétences (EDEC), qui fait partie du plan d'actions métiers du grand âge et de l'autonomie : ce dispositif lance un cycle de travaux en partenariat avec les branches professionnelles. Financé par le plan d'investissement dans les compétences, cet accord-cadre repose sur trois volets d'action : la promotion et le renforcement de l'attractivité des métiers pour attirer de nouveaux profils ; l'accompagnement à la montée en compétences des professionnels ; le renforcement des mobilités et des passerelles entre les métiers, les certifications et les secteurs.

Lors de ce point d'étape, les 20 lauréats retenus pour la mise en place des guichets uniques de recrutement et formations ont été dévoilés. Ces plateformes territoriales ont vocation à faire office de guichet unique pour gérer des recrutements, organiser des sessions de formation et fédérer les acteurs locaux autour des besoins des professionnels. Répartis dans toute la France, ces lauréats auront pour mission de répondre aux attentes des professionnels sur le terrain.

Des actions nouvelles sont prévues pour répondre aux enjeux liés à la Qualité de Vie au travail avec des crédits supplémentaires. Un projet de carte professionnelles est à l'étude pour les aides-soignants afin de rendre plus pratiques leurs interventions et de faire reconnaître leur spécificité professionnelle. Enfin, des expérimentations innovantes sont lancées pour pouvoir rénover et simplifier à terme le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience, particulièrement adapté pour permettre aux salariés du secteur d'accéder à une qualification.

Pour Elisabeth Borne, « *Les métiers du grand âge et de l'autonomie sont essentiels au bon fonctionnement de notre société mais font face à des besoins de recrutement importants, doublés d'un manque d'attractivité. Pour y remédier, le Gouvernement a agi sans relâche ces dernières années, tant sur le plan des rémunérations, des recrutements que des formations. L'accord-cadre d'EDEC que nous signons aujourd'hui avec les branches de la filière va nous permettre de renforcer cette action et de répondre encore plus amplement aux besoins de recrutement du secteur.* ».

CONTACTS MEDIAS

Ministère chargé de l'Autonomie
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON
01 40 56 63 74
sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr